

ARRETE MUNICIPAL

N°211-2024

Arrêté du 14 novembre 2024

OBJET : Réglementation de stationnement au droit du n°62 rue Aristide Briand – intervention sur toiture

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, notamment l'article 225

Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande de la société SOPREMA

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement de l'intervention sur toiture

A R R E T E

Article 1 :

Cinq places de stationnement au droit du n°62 rue Aristide Briand, seront réservées en raison d'une intervention sur toiture le **mercredi 20 novembre 2024 de 8 h à 16 h**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par la société SOPREMA et l'arrêté sera affiché 24 heures à l'avance sur le lieu où se déroule l'intervention

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :

Le chef de la Brigade de Gendarmerie et le service de police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de police Municipale, à la société SOPREMA, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

